

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
ARRETE DU MAIRE du 16 janvier 2019

Extrait du registre

Objet : Délégation de Fonctions à Madame RANZA Sophie afin de statuer sur les demandes d'inscription et les procédures de radiation sur la liste électorale

Nous, Maire de la Commune de BON-ENCONTRE,

Vu les articles L.2122-18, L.2122-19 et L.2122-27 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 06 juillet 2017, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination de quatre adjoints,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de statuer sur les demandes d'inscriptions et les procédures de radiation sur la liste électorale,

ARRETONS

Article 1 – Une délégation de fonctions est donnée à Madame RANZA Sophie, afin de statuer sur les demandes d'inscriptions et sur les procédures de radiation de la liste électorale.

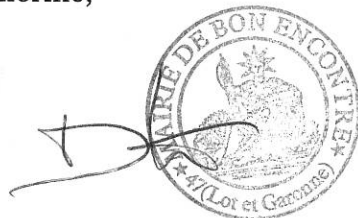
Article 2 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs
- notifié à l'intéressé

Fait à BON-ENCONTRE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
P. TREY D'OUSTEAU

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le, 21/01/2019
Signature de l'intéressée :